

AVIS DE PROMULGATION

Avis de promulgation est par les présentes donné par le soussigné Mario Paillé, secrétaire-trésorier, de la Régie d'aqueduc de Grand Pré :

Le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré a adopté le règlement portant le numéro trente (30) lors de la séance régulière tenue le 17 mars 2022 ayant pour objet de remplacer le Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Régie, notamment, d'ajouter une précision concernant les dons et avantages reçus par un employé municipal.

Ce règlement peut être consulté au siège social de la Régie d'aqueduc de Grand Pré aux heures régulières de bureau, à compter du 21 mars 2022.

Donné à Saint-Édouard-de-Maskinongé
Ce vingt-et-unième jour de mars 2022



Mario Paillé
Secrétaire-trésorier



Régie d'Aqueduc
de Grand Pré

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, MARIO PAILLÉ, secrétaire-trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré certifie sous mon serment d'office que j'ai donné cet avis de promulgation concernant le projet de règlement no 30 qui a été affiché publiquement au siège social et sur le site internet de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

EN FOI DE QUOI,
JE DONNE CE CERTIFICAT,
Ce 21 mars 2022

Mario Paillé
Secrétaire-trésorier